



## Mariage avec une costaricaine

Par **Vincent LL**, le **31/10/2009** à **15:28**

Bonjour à tous,  
ma copine et moi on voudrais se marier au mois de février en france, elle est du Costa Rica et moi français! Elle arrive ici fin décembre. Je suis allé à la mairie la semaine dernière pour récupérer le dossier de mariage et fixer la date, mais ça n'a pas été possible car l'officier d'état civil veut procéder à une vérification, c'est à dire vérifier les pièces du dossier et s'entretenir avec nous (soit début janvier quand ma copine arrive) avant la publication des bans. (bon, rien d'anormal!!)

Maintenant mon problème c'est que ma copine ne parle pas français! Nous nous sommes rencontrer lors d'un volontariat au Portugal il y à 1ans 1/2 et on parle portugais ensemble! Mais ça pose un problème pour l'officier d'état, il dit que si elle ne comprend pas ce qu'il lui demande il ne pourra pas valider le dossier de mariage!

Alors ma question est est-ce que la mairie a le droit de ne pas valider le dossier parce que ma copine ne parle pas français?

Et est-ce que faire appel à un traducteur assermenté ne serai pas une solution?

Si vous avez des infos ou si quelqu'un a vécu une expérience +ou- similaire, pouvez vous m'aider??

Merci!!!!

Par **chris\_Idv**, le **13/12/2009** à **21:41**

Bonjour,

Le fait de proposer un traducteur assermenté est une bonne initiative de votre part.  
Demandez la liste des traducteurs assermentés au greffe du tribunal de grande instance de votre département et une confirmation préalable, si possible écrite, de l'accord de la Mairie pour cette procédure.

La facture du traducteur sera à votre charge évidemment.

Salutations,